



CONSEIL COMMUNAL
DE NOVILLE

Séance du Conseil communal de la commune de Noville
Jeudi 18 juin 2020, à 20 h 00, au Battoir
Procès-verbal no 01/2020

Présidence : M. Manuel Hayoz Président			
Municipalité		Présents	Excusé
M.	Pierre-Alain Karlen	Syndic	
Mme	Corinne Ballif Grognez	Municipale	
M.	Reynald Dänzer	Municipal	
M.	Pierre-Alain Favrod	Municipal	
M.	Roland Mooser	Municipal	

Ordre du jour :

1	Appel	Page 2
2	Adoption de l'ordre du jour	Page 2
3	Présentation de M. Gabriel Clément, responsable du secteur Conseil – acquisition – chez SATOM SA, du système GastroVert Private, collecte des restes d'aliments, qui va être installé sur le territoire communal	Page 2
4	Procès-verbal de la dernière séance	Page 2
5	Communications du Bureau	Page 2
6	Communications de la Municipalité	Page 3
7	Assermentation d'un nouveau membre du Conseil	Page 5
8	Rapport de gestion et comptes 2019	Page 5
	8.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion (COFIGE)	Page 6
	8.2 Adoption des comptes arrêtés au 31 décembre 2019	Page 6
	8.3 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion sur la gestion 2019	Page 6
	8.4 Adoption du Rapport de gestion et comptes 2019	Page 6
	8.5 Réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la COFIGE	Page 7
	8.6 Adoption des réponses de la Municipalité	Page 7
9	Nomination de délégués ASPIHL	Page 7
10	Nomination d'une commission Ad hoc de trois membres et d'un suppléant pour l'examen du préavis « Epuraton Noville nord »	Page 7
11	Nomination du Bureau de juillet 2020 à juin 2021	Page 7
12	Divers	Page 7

Il est 20 h 00, M. le Président souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers présents à la première séance de l'année 2020, puis il passe de suite la parole à la Secrétaire, Mme Esther Bernard, qui procède à l'appel.

1. Appel

Présents : 28

Excusés : 5

Absent : 0

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance.

Mmes Sandra Favrod et Laurence Stettler fonctionneront comme scrutatrices.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il n'y a aucune demande de modification de l'ordre du jour. M. le Président passe au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité. La séance se déroulera donc conformément au document tel que présenté.

3. Présentation de M. Gabriel Clément, responsable du secteur Conseil – acquisition – chez SATOM SA, du système GastroVert Private, collecte des restes d'aliments, qui va être installé sur le territoire communal

M. le Président donne la parole à M. Reynald Daenzer pour l'introduction de cette présentation :

Comme évoqué lors de la séance du 06 décembre 2019, la Municipalité projette d'introduire le service de collecte et de valorisation des restes d'aliments GastroVert. M. Daenzer salue M. Gabriel Clément qui a été invité afin d'expliquer ce nouveau concept :

M. Clément donne une description détaillée du système au moyen d'une visualisation informatique. Il apporte des explications particulières sur le matériel employé, les outils Gastro-Vert qui sont notamment le bio-saut, les sacs compostables, l'accessibilité, le fonctionnement, la mise en place du système, les sortes de déchets utilisés, l'emplacement des collecteurs, le fonctionnement du programme et son coût, etc.

Des séances de sensibilisation et d'informations à l'attention des citoyens seront mises sur pied prochainement. Les dates seront communiquées à l'ensemble des habitants, en temps utile.

Ensuite, M. Clément répond aux questions posées en rapport avec la présentation.

M. le Syndic Pierre-Alain Karlen prend congé de M. Gabriel Clément. Il le remercie en lui remettant une petite attention.

4. Procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal est passé en revue page par page. Il n'y a pas de remarques. Le PV est adopté tel que présenté, à l'unanimité, à main levée. Il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

5. Communications du Bureau

M. le Président annonce la démission du conseiller Frank Löchel Favrod. Ce dernier sera remplacé par M. Nicolas Piotuch, qui sera assermenté lors de la séance du 15 octobre prochain.

M. le Président a reçu un courrier recommandé d'une habitante de Noville, au sujet de l'installation de la 5G sur le territoire communal. Plusieurs questions et réflexions spécifiques et techniques y sont formulées. Toutefois, comme il n'est pas de la compétence du Conseil communal de se prononcer sur ce sujet, cette correspondance a été transmise à la Municipalité. M. le Syndic apportera quelques explications en cours de séance.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président donne la parole aux membres de la Municipalité :

En préambule, M. le Syndic Pierre-Alain Karlen tient, au nom du Conseil communal et de la collectivité, à remercier les services de la commune qui, en cette période de pandémie de Coronavirus, n'ont pas cessé leurs activités. Le bureau du greffe, le contrôle des habitants et la bourse communale ont été ouverts en permanence. Afin de respecter les directives et recommandations de la Confédération et de l'Etat de Vaud, diverses mesures sanitaires ont été appliquées. Un plexiglass a été installé au bureau du greffe et du gel désinfectant a été mis à disposition entre autres. Le personnel de la voirie a également été très sollicité. M. Karlen relève que la solidarité a été présente durant toute cette période. En effet, la Municipalité s'est faite le relais pour porter assistance aux personnes devant rester confinées. Bon nombre de bénévoles se sont annoncés pour apporter leur aide que ce soit pour effectuer des courses, garder des enfants etc. La population s'est montrée solidaire et « a bien joué le jeu ».

En ce qui concerne la correspondance relative à l'installation de la 5G, la Municipalité a déjà eu connaissance de cette demande dans le cadre de la mise à l'enquête publique. Il s'agit de la modification d'une installation de communication mobile pour le compte de Swisscom Immobilien AG, adaptée aux technologies 3G-4G-5G. Cette requête sera ajoutée au dossier des oppositions faisant suite à la mise à l'enquête précitée et traitée par Swisscom.

M. Le Syndic donne la parole aux membres de la Municipalité :

➤ **Mme Corinne Ballif Grognuz : Commission culturelle** : Toutes les activités planifiées pour cette année ont malheureusement été annulées en raison de la pandémie du coronavirus. Les membres vont prochainement se remettre au travail afin de proposer une animation pour la fin de l'année si possible. Mme Ballif Grognuz a enregistré la démission de Mme Laetitia Bernard Grangier. La commission, actuellement composée de Mmes Corinne Ballif Grognuz, Joëlle Daenzer et de M. Jean-Luc Rossier, est la recherche de deux nouveaux membres.

Questions de M. Christophe Carrel : Les candidats à la commission culturelle doivent-ils être membre du Conseil communal (CC) ?

Réponse de Mme Corinne Ballif Grognuz : Il n'est pas nécessaire de siéger au sein du CC pour adhérer à la commission culturelle, tous les citoyens de la commune peuvent être admis.

➤ **M. Roland Mooser : Bâtiments communaux** : Un rafraîchissement a été apporté à la salle du Battoir, des réparations diverses et des travaux de peinture ont été effectués par la voirie.

Les travaux sur le bâtiment du collège ont été retardés en raison de la pandémie du coronavirus. De plus, la Municipalité est en attente de l'approbation de la Direction générale des immeubles et du patrimoine. Afin d'éviter une détérioration des matériaux exposés aux rayons du soleil, M. Mooser souligne que les futures fenêtres seront d'ossature bois et les volets en aluminium thermolaqué.

Routes agricoles : Le dossier a également été reporté en raison de la pandémie. De plus, la Cour de droit administratif et pénal ne s'est pas encore prononcée à propos de la procédure judiciaire concernant le recours déposé contre le choix de l'adjudicateur. Dans le but de faire avancer le projet, la commune a décidé la révocation de l'adjudication du premier appel d'offres et d'en lancer un second. Les nouvelles normes sanitaires de prévention et de protection imposées sur les chantiers justifient ce nouvel appel d'offre. La société recourante a également fait recours contre cette décision. La commune est en attente de la détermination des Autorités avant de pouvoir avancer dans ces travaux.

Postulat du 04.12.2019 - Pour une vitesse modérée dans le hameau de Crebelley : M. Mooser tient à rappeler quelques points : Une zone 30 est constituée de tronçons de route où les activités des riverains sont privilégiées par rapport à la circulation. Des mesures de limitation de vitesse rappellent que celle-ci est fixée à 30 km/h maximum. La priorité de droite s'applique. Dans une zone 30, le piéton n'a pas la priorité mais il peut traverser où il veut. Généralement, il n'y a pas de passage pour piétons. Des enfants pourraient jouer sur la route dans un espace limité. Ils ne devraient toutefois pas gêner le trafic.

A la demande de la Municipalité, des mesures de vitesse et un comptage des véhicules ont été effectués par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) à la route du Pavement et à la rue du Clocheton. Le trafic journalier moyen démontre que 175 véhicules ont circulé à la rue du Pavement et 165 à la rue du Clocheton. La vitesse moyenne enregistrée est de 33 km/h à la route du Pavement et de 24 km/h à la rue du Clocheton. On constate que le trafic routier est faible et que la vitesse moyenne de circulation est basse. Le trafic est essentiellement composé de véhicules agricoles et des résidents, à l'exception des véhicules postaux. De plus, selon la DGMR, aucun accident de trafic routier n'a été officiellement répertorié par la police au cours des dix dernières années. En conclusion et selon les raisons invoquées, la Municipalité a décidé de ne pas donner suite à cette demande.

➤ **M. Pierre-Alain Favrod** : Comme pour la plupart des dossiers, en raison de la situation actuelle, la mise en séparatif des canalisations dans le secteur nord de la commune (route des Grangettes/route des Saviez) n'a pas pu être réalisée dans les délais prévus. Un préavis sur ce sujet devrait être présenté lors de la séance du mois d'octobre.

➤ **M. Reynald Daenzer** : Le portail de la déchetterie usé par le temps, a été remplacé par un nouveau portique plus performant.

En janvier dernier, l'entreprise Sgrave a été mandatée afin de procéder, durant deux jours, au dragage du canal du Vieux Rhône. En effet, à certains endroits la profondeur, qui doit être de 1,60 m, n'était plus que de 1,20 m, en raison de l'accumulation de sédiments. Les coûts de ces travaux seront supportés par la commune.

➤ **M. le Syndic Pierre-Alain Karlen : Plan général d'affectation (PGA)** : Les travaux liés au PGA ont également subi un ralentissement. Actuellement, il est procédé au traitement des oppositions liées à l'enquête complémentaire no 2. La procédure d'enquête préliminaire no 3 va maintenant pouvoir débiter. M. le Syndic relève la difficulté du travail apporté à ce dossier ; des études complémentaires sont toujours nécessaires et demandées par les services cantonaux. La Municipalité espère pouvoir présenter sous peu ce PGA devant le conseil communal pour approbation. Il rappelle que le législatif a la compétence pour lever les dernières oppositions qui subsisteraient. Les éventuels recours qui demeureraient seraient traités par les services cantonaux.

➤ **VMCV (Transports publics Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve)** : M. le Syndic rappelle la facture salée envoyée aux communes de Noville et Rennaz, représentant leur participation au financement du prolongement de la ligne de bus 201 jusqu'à l'Hôpital Riviera Chablais et qui passe sur leur territoire, sans toutefois desservir le village de Noville. Cet argument a été relevé dans l'amendement déposé par la Commission des Finances et de Gestion, adopté par le Conseil communal.

Plusieurs séances entre les représentants des communes concernées et les services cantonaux ont eu lieu. Suite à ces discussions, le Département des infrastructures et des ressources humaines a notamment pris les décisions suivantes concernant le financement de cette ligne : l'OFT entrerait en matière sur un cofinancement fédéral pour la section de ligne Villeneuve gare – Rennaz village. En effet, cette section est reconnue comme ligne régionale et non plus comme ligne urbaine, ceci avec effet rétroactif dès la mise en exploitation en 2019. Toutefois, la cadence de circulation à dix minutes et la politique d'arrêt ne sont pas modifiées. Cette dérogation doit encore être validée par l'OFT. La partie d'offre excédentaire, par rapport aux critères de la confédération, sera financée exclusivement par le canton, sans participation financière des communes.

Le montant de la participation communale adapté et corrigé n'est pas encore connu. C'est pourquoi la Municipalité a émis des réserves dans sa réponse quant à sa décision finale. En effet, si Noville n'aura pas à s'acquitter de la facture de CHF 250'000.- initialement présentée, il est à relever que les frais liés aux abribus restent à la charge de la commune, qu'il s'agisse d'une ligne urbaine ou régionale.

➤ **Syndicat des Fourches** : Des travaux sont en cours, en collaboration avec les services cantonaux, afin de débloquer la situation par rapport aux modifications du plan partiel d'affectation dans la région des Saviez. Le Syndicat des Fourches souhaite avancer dans ce dossier, mais les pourparlers sont compliqués.

M. le Président remercie les membres de la Municipalité.

7. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal

M. le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se lever. Il lit le texte de la prestation de serment mentionné à l'article 5 du Règlement du Conseil communal, puis procède à l'assermentation de M. Jacques Jordan, en remplacement de Mme la Conseillère Sandie Nicaty qui a présenté sa démission.

L'assemblée applaudit.

8. Rapport de gestion et comptes 2019

M. le Président donne la parole à M. le Syndic Pierre-Alain Karlen pour ses commentaires.

Malgré un déficit de CHF 98'309.50, annoncé par le budget de l'année 2019, les comptes bouclés au 31 décembre affichent un excédent de recettes de CHF 28'650.86.-. Les recettes et les dépenses se montent respectivement à CHF 6'331'336.91 et CHF 6'302'686.05. L'endettement a été réduit, le montant total des emprunts se monte à CHF 6'973'250.-

Les résultats de l'année 2019 ont permis d'effectuer des amortissements obligatoires à hauteur de CHF 313'880.- ainsi que des amortissements complémentaires pour un montant de CHF 125'600.-.

La marge d'autofinancement de CHF 1'122'428 de moyenne sur les dix dernières années est passée à CHF 735'481.-. M. le Syndic annonce toutefois un exercice 2020 « certainement difficile à boucler » en raison notamment de rentrées fiscales plus faibles. L'endettement par habitant est passé de CHF 6'584.- à CHF 6'398.-, juste en dessous de la moyenne cantonale qui est de CHF 6'495.-.

M. le Syndic apporte ensuite quelques explications détaillées, en relevant différentes rubriques du rapport des comptes.

Pour terminer, M. le Syndic tient à relever l'excellente qualité de la vérification des comptes communaux, effectuée par la Société fidinter SA.

M. le Président remercie M. le Syndic et ouvre la discussion.

Questions de M. Ferdinand Barmettler : Concernant le compte 22.380.90 « Attribution fonds de réserve » : Le montant est-il bien de CHF 690'000 ? M. le Syndic dans sa description des comptes a parlé de CHF 300'000.- et pourquoi ce montant figure-t-il sur le service financier ?

Réponse de M. le Syndic : Il s'agit bien de CHF 690'000.-. Ce montant figure sur le service financier puisqu'il s'agit de fonds pour travaux futurs non attribués.

Il n'y a plus d'intervention. Le rapport de gestion et comptes est passé en revue page par page, dicastère par dicastère et rubrique par rubrique.

M. Barmettler : relève la bonne conception du rapport. Il demande des explications sur le graphique figurant en page 36.

Des explications lui sont apportées par MM. le Syndic et Pierre-Alain Favrod.

Question de M. Ferdinand Barmettler : *Rubrique 31.380.00* : Le Fonds de réserve mentionné, de CHF 155'406.05 est-il alimenté par la commune ou correspond-il à la subvention accordée par la Confédération et le Canton pour lutter contre les plantes envahissantes ?

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain Karlen : En effet, ce fonds de réserve n'est pas alimenté par la commune. M. le Syndic rappelle que Noville fait partie du projet pilote en cours dans la réserve des Grangettes, afin d'étudier plusieurs méthodes pour lutter contre les plantes envahissantes. CHF 200'000.- sont supportés à parts égales par le canton et la Confédération. La somme a été allouée à un groupe de travail (comprenant plusieurs spécialistes et les communes de Noville, Villeneuve, Rennaz, Roche et Montreux).

Il n'y a plus de questions.

8.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion sur les comptes 2019

M. le Président donne la parole à M. Christophe Carrel, Président de la Commission des finances et de gestion qui donne lecture du rapport de la COFIGE, que chaque conseiller a reçu par courriel. Après analyse des comptes, la Commission remercie M. le Boursier pour la bonne tenue des écritures. Les explications apportées à toutes les demandes de la Commission étaient claires et précises.

La Commission a effectué les contrôles d'usages exigés par le protocole de vérification des comptes :

1. Pointage des écritures
2. Contrôles des fonds déposés
3. Vérification de l'existence réelle des titres
4. Vérification de l'exactitude du bilan
5. Vérification des actes législatifs relatifs aux garanties fournies par le boursier dans l'exercice de sa fonction

Les membres de la COFIGE prient M. le Président ainsi que Mmes et MM. les conseillers de bien vouloir adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 tels que présentés

M. le Président remercie M. Christophe Carrel et ouvre la discussion. Il n'y a pas d'intervention.

8.2 Adoption des comptes arrêtés au 31 décembre 2019

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de gestion et comptes, puis procède au vote :

Le Conseil communal du Noville

- ayant pris connaissance du rapport de gestion et comptes de l'exercice 2019 ;
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide

D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 tels que présentés

Les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont acceptés à l'unanimité à main levée, il n'y a pas d'avis contraire, aucune objection.

8.3 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion sur la gestion 2019

Le rapport, que tous les conseillers ont reçu par courriel est composé de 6 pages. Le Président propose donc à l'assistance de renoncer à sa lecture par le Président de la COFIGE. Il demande le vote des conseillers. La proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Christophe Carrel adresse les remerciements de la COFIGE aux membres de la Municipalité pour la collaboration apportée à l'élaboration de ce document, puis il donne lecture des conclusions du rapport : Les membres de la COFIGE demandent à M. le Président et Mmes et MM. les conseillers de bien vouloir donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

8.4 Adoption du Rapport de Gestion et comptes 2019

M. le Président remercie M. Christophe Carrel et ouvre la discussion :

Question de Mme Laurence Stettler : Le taux d'occupation de Mme Corinne Ballif Grognuz n'est pas mentionné sur le rapport alors qu'il figure pour les autres membres de la Municipalité, à combien se monte-t-il ?

Réponse de Mme Corinne Ballif Grognuz : Il se situe aux alentours de 20 %.

Il n'y a plus de question.

M. le Président procède au vote : Le Conseil communal de Noville accepte de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion à l'unanimité, à main levée, il n'y a pas d'avis contraire, aucune objection.

M. le Président adresse ses remerciements aux membres de la Municipalité pour leur engagement et leur travail.

8.5 Réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la COFIGE

Néant

8.6 Adoption des réponses de la Municipalité

Néant

9. Nomination de délégués ASPIHL

Les membres suivants se sont annoncés : Mmes Antoinette Dapples Dünner, Muriel Auberson, M. Thomas Meyer. Il n'y a pas d'autres candidats.

Les candidats sont nommés par acclamation de l'assistance.

10. Nomination d'une commission ad hoc de trois membres et d'un suppléant pour l'examen du préavis « Epuration Noville nord »

Trois candidats se sont annoncés : MM. Ferdinand Barmettler, Nicolas Chatelan et Francisco Salazar. Il n'y a pas d'autres intéressés.

Il manque un suppléant, M. le Président propose M. Jaques Jordan, qui accepte.

L'assemblée applaudit.

11. Nomination du Bureau de juillet 2020 à juin 2021

M. le Président ne désire pas renouveler son mandat à la Présidence. Personne ne s'annonce.

Mme Antoinette Dapples Dünner est d'avis que M. Manuel Hayoz devrait se représenter à la présidence jusqu'à la fin de la législature et terminer son mandat en juin prochain, ceci en regard de son investissement pour avoir mené à bien plusieurs dossiers avec succès.

M. Christophe Carrel relève la bonne collaboration entre la COFIGE et le Président et propose également que M. Manuel Hayoz soit reconduit dans sa fonction jusqu'à la fin de la législature.

M. le Président est élu tacitement, l'assemblée applaudit.

M. Yves Pellet est candidat au poste de 1^{er} Vice-Président, il n'y a pas d'autre intéressé, M. Yves Pellet est élu tacitement.

Mmes Sandra Favrod et Laurence Stettler scrutatrices, ainsi que Mme Lysiane Favrod et M. Francisco Salazar, scrutatrice/scrutateur-suppléant(e) acceptent de reconduire leur mandat, ils sont élus à l'unanimité, à main levée.

12. Divers

M. Daniel Bernard relève l'excellent travail de la commission culturelle et fait remarquer que les membres ne perçoivent pas d'émoluments. C'est pourquoi il demande qu'ils soient rémunérés au même titre que les membres des commissions du Conseil, ceci avec effet rétroactif.

M. le Président remercie M. Bernard. Il répond que toute décision prise par le Conseil communal doit obligatoirement être portée à l'ordre du jour. Cette demande figurera à l'ordre du jour de la séance du mois d'octobre prochain.

Question de M. Thomas Meier : La Municipalité a-t-elle pris des dispositions afin de gérer, atténuer et contrôler la pression touristique qui se fait de plus en plus sentir sur la commune de Noville ? En effet, on constate notamment que toujours plus de véhicules sont parqués illégalement et que bon nombre de navigateurs d'autres cantons procèdent à la mise à l'eau de leur embarcation au Vieux Rhône. Il en est de même pour les pêcheurs toujours de plus en plus nombreux autour de l'étang. Il relève que cette affluence sera certainement encore plus présente l'été à venir, en raison de la situation actuelle que l'on connaît.

Réponse de M. Roland Mooser : La Municipalité est sensible à cette problématique. Plusieurs mesures vont être mises en place, dans le respect des procédures légales en vigueur. Par exemple, le parking situé en face de la « cabane » du garde-port sera réservé aux navigateurs possédant une place d'amarrage. Les autres places de parking existantes seront accessibles aux visiteurs, mais interdites aux camping-cars et caravanes. De plus, tout stationnement de véhicules sera interdit des deux côtés des routes du Grand Canal et de Chaux Rossat, depuis le pont situé juste après le Garden Center, jusqu'au Vieux-Rhône.

M. Reynald Daenzer relève que cette année est particulière et que la fréquentation du site a augmenté dès la fin du semi confinement. Le Vieux-Rhône est un endroit attractif et très apprécié. En temps normal les problèmes sont moins présents. Des mesures seront étudiées afin d'améliorer la situation. Des contrôles auprès des pêcheurs seront effectués par le garde-pêche. La possibilité de réserver le slip de mise à l'eau seulement aux navigateurs possédant leur bateau au Vieux-Rhône sera étudiée. Consciente de l'attractivité que représente ce plan de mise à l'eau, la Municipalité a renoncé à sa réfection précédemment budgétée.

M. le Syndic Pierre-Alain Karlen : Une autre difficulté est à prendre en considération : Il est actuellement obligatoire de tenir les chiens en laisse dans tout le périmètre de la réserve des Grangettes ; ceci est d'ailleurs rappelé au moyen de pictogrammes appliqués sur la chaussée. Cette règle est très difficile à faire respecter, selon le garde-chasse.

Question de M. Yves Pellet : Quelles sont les dispositions qui ont été prises, dès la rentrée scolaire 2020, afin d'assurer la sécurité des élèves de niveau 1P qui doivent utiliser les transports publics pour se rendre à Rennaz ?.

Cette question se rapporte à une correspondance que M. Pellet a adressée à M. Daenzer, concernant la sécurité des transports scolaires qu'il jugeait insuffisante. Ce message s'adresse, plus particulièrement aux élèves de 1P, âgés de 4 ans, qui doivent utiliser les transports publics seuls pour se rendre à Rennaz. Ils sont déposés par le bus à un arrêt situé au bord d'une route limitée à 60 km/h, ils cheminent sur 150 m le long de la chaussée pour se rendre à l'école. A la fin de la période des cours, ils font le chemin inverse et attendent sans surveillance plusieurs minutes l'arrivée du bus à cet endroit.

Réponse de M. Reynald Daenzer : Cette problématique a déjà été évoquée lors de séances précédentes. Il ressort des contacts pris avec des représentants de la direction de Car Postal que l'acheminement d'enfants âgés de 4 ans en transport public est tout à fait légal et qu'en regard de la durée du trajet, qui est seulement de 3,40 min pour 1,7 km, il ne serait pas judicieux de mettre un surveillant dans les bus concernés. Enfin, que la mise en place d'une course scolaire d'un coût de CHF 40'000.- pour un parcours de seulement 4 min. environ relèverait du non-sens absolu. Le trajet effectué par les élèves à la sortie du car pour se rendre à l'école est fait en grande partie sur le trottoir, bordant une chaussée limitée à 30km/h, comportant des ralentisseurs. Toutefois, cette problématique a été également été soulevée à plusieurs reprises avec la direction des écoles et la Municipalité de Rennaz.

Pour la rentrée 2020, aucun changement ne sera apporté à l'organisation des transports scolaires. Toutefois, une surveillance sera mise en place à Rennaz. Une personne prendra en charge les enfants à la descente du bus et les conduira à l'école. Il en sera de même pour le retour, à la fin des cours.

M. Ferdinand Barmettler : L'Hôpital Riviera Chablais a fait face à de graves difficultés financières et de gouvernance. Il y a lieu de démontrer que le Conseil communal de Noville s'inquiète de la situation et d'encourager la commune ainsi que toutes les communes membres de Chablais Région d'exiger un changement au niveau du conseil d'établissement. Celui-ci est composé de neuf membres nommés par les Conseils d'Etat vaudois et valaisan ainsi que par le Réseau Santé Haut-Léman et par le Réseau Santé Valais.

Réponse de M. le Syndic Pierre-Alain Karlen : Une intervention en ce sens est effectivement intervenue dans le cadre de Chablais Région, qui veut changer cet état et « reprendre la main ».

M. Pierre-Alain Favrod : Suite aux problèmes financiers rencontrés en 2019, les cantons de Vaud et du Valais ont accordé à l'Hôpital Riviera Chablais un crédit de cautionnement à hauteur de CHF 60'000'000.- Il relève que l'Hôpital intercommunal de la Broye a rencontré également des difficultés quant à sa gestion, ce qui a provoqué la démission du Conseil d'établissement. Les autorités cantonales se préoccupent de ces situations.

Mme Antoinette Dapples Dünner propose, en vue des prochaines élections communales qui auront lieu en mars prochain, que les membres du Conseil se réunissent en séance spéciale, dans le courant du mois de septembre. Cet échange permettra notamment de mieux aborder la fonction de conseiller(ère) et comprendre l'organisation d'un Conseil communal, mais également de préparer la mise en place du prochain législatif et de réfléchir sur le futur.

Question de M. le Syndic Pierre-Alain Karlen : Cette séance se déroulerait-elle sous la forme d'une assemblée de commune comme cela se fait ailleurs, dans le but d'intéresser d'éventuels candidats, ou en séance extraordinaire où seuls les membres se rencontreraient à bien plaisir sous une forme non structurelle, afin d'échanger les expériences vécues. ?

Réponse de Mme Antoinette Dapples Dünner : Dans un premier temps, seuls les membres du législatif se rencontreraient, une assemblée de commune pourrait très bien être envisagée par la suite.

M. Le Syndic Pierre-Alain Karlen rappelle que le règlement du Conseil est un excellent outil à consulter en cas d'interrogation sur la fonction de conseiller communal.

M. Meier propose que le conseil décide ce soir du type de séance à organiser.

Dans l'immédiat **M. le Président** propose au Conseil de se prononcer uniquement sur le bienfondé d'une telle séance.

M. Ferdinand Barmettler : Sur le principe, il encourage la proposition de Mme Dapples Dünner, dans la mesure où plusieurs membres ne renouvèleront pas leur mandat.

Il note que la relève, parmi les jeunes notamment, semblera difficile à trouver, tant au sein du législatif que de l'exécutif au sein duquel il ne constate pas beaucoup de quadragénaires..

M. le Président passe au vote il n'y a aucune opposition, aucun avis contraire. Il est décidé que Mme Dapples Dünner se chargera d'organiser la mise sur pied de cette séance, en collaboration avec le bureau du Conseil.

Question de Mme Sandra Favrod : Pourquoi la Fontaine située près de l'Eglise a-t-elle été transformée en bac à fleurs ?

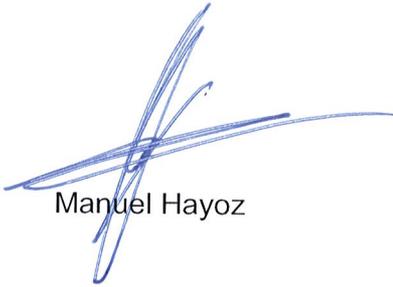
Réponse de M. Roland Mooser : Cette fontaine est en très mauvais état et ne permet plus d'être utilisée comme telle. Plutôt que de l'enlever, il a été décidé de l'orner de fleurs.

M. Reynald Daenzer est tout à fait favorable à la venue «de sang neuf » au sein de la Municipalité. Il tient toutefois à relever l'investissement des municipaux. Le travail est contraignant et les séances auxquelles ils sont appelés à participer se déroulent le plus souvent les jours ouvrables et pendant les heures de bureau. Il annonce qu'en ce qui le concerne, il a l'intention de se représenter à la Municipalité. Intellectuellement il se sent tout à fait apte à renouveler son mandat et pas encore trop âgé.

Il n'y a plus d'interventions, M. le Président Manuel Hayoz clôt la séance à 22 h 42.

Le Président

La Secrétaire



Manuel Hayoz



Esther Bernard